

Chers parents,

Votre enfant est inscrit dans un camp de jour de la Ville de Brossard. Les équipes d'animation et de coordination se feront un plaisir de le recevoir cet été et de lui faire vivre un séjour mémorable rempli d'activités enlevantes! Nous vous invitons à lire les informations suivantes ainsi que le baluchon. Nous tenons à préciser que toutes les instructions, demandes, directives et obligations contenues dans ce feuillet doivent être respectées pour le bon fonctionnement du camp, mais également – et surtout –, pour le confort de votre enfant. Avant le début du séjour, le moniteur assigné vous téléphonera afin de vous rappeler le début des activités du camp, de répondre à vos questions et de compléter la fiche médicale de votre enfant. Bon été!



CHAQUE JOUR, votre enfant doit apporter, dans un sac à dos clairement **identifié**** à son nom : maillot et bonnet de bain, serviette, crème solaire, chapeau, vêtements sportifs adaptés à la température, souliers fermés, bouteille d'eau, 2 collations et un lunch.

CHAQUE JOUR, veuillez appliquer de la crème solaire à votre enfant avant qu'il quitte la maison. Votre enfant doit être capable de l'appliquer lui-même.

** Tous les effets personnels de votre enfant doivent être identifiés à son nom.

Collations et lunch

- Les aliments renfermant des noix, des arachides et des produits dérivés sont défendus. Nous vous demandons également d'expliquer à votre enfant qu'il ne doit pas partager son lunch et ses collations afin d'éviter les réactions allergiques chez les autres enfants.
- Les lunchs ne sont pas réfrigérés et il n'y a pas de four micro-ondes. Nous vous recommandons l'usage d'un bloc réfrigérant dans la boîte à lunch.
- Les contenants de verre sont interdits.

Horaire du camp – de xx h à xx

Votre enfant doit être présent sur le site pour le début des activités régulières selon l'horaire du camp auquel il est inscrit. Dès son arrivée, il doit signaler sa présence à son moniteur. Le départ de votre enfant vers le service de garde prévu à 16 h se fera sous la supervision du personnel.



Horaire du service de garde – 7 h à 9 h et 16 h à 18 h

Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, vous devez procéder à son inscription au comptoir d'accueil de Services Brossard situé au 2001, boulevard de Rome. Aucune inscription ne peut être effectuée au service de garde.

Exceptions

- Si votre enfant doit s'absenter du camp, veuillez en aviser son moniteur par le biais de la boîte vocale du camp ou par un avis écrit, en précisant la durée de l'absence. Dans le cas où l'absence de votre enfant n'aurait pas été signalée au moniteur, celui-ci vous téléphonera en matinée pour confirmer avec vous l'absence de votre enfant.
- Une amende de 8\$ sera appliquée par le camp de jour pour tout retard de plus de 15 minutes (pour les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde).
- Une amende vous sera imposée par le service de garde pour chaque retard par famille et non par enfant selon la grille tarifaire suivante. L'amende doit être payée sur le champ et un reçu sera émis sur demande :
 - moins de 15 minutes 5 \$
 - 16 à 30 minutes 10 \$
 - 31 à 45 minutes 15 \$
 - 46 minutes et plus 20 \$

Votre guide pour un été réussi!

- Si vous ne prévoyez pas utiliser le service de garde pour une période donnée, veuillez informer le service de garde à l'avance.
- Si vous prévoyez reconduire votre enfant ou venir le chercher à une heure inhabituelle, veuillez informer le moniteur de votre enfant ou le service de garde.
- Si votre enfant doit quitter le camp ou le service de garde en compagnie d'une autre personne qu'à l'habitude, cette dernière doit avoir une autorisation écrite en sa possession où figure le numéro de téléphone d'un des parents pour qu'une vérification puisse être effectuée avant de laisser partir l'enfant.

Activités à l'extérieur

- **Vélo** – à l'occasion, la bicyclette peut être requise dans le cadre des activités du camp. Il est donc essentiel que le vélo soit en excellente condition et que votre enfant sache pédaler. La Ville de Brossard se dégage de toute responsabilité quant aux bicyclettes volées sur les sites d'activités. Il est important de vérifier :
 - hauteur et stabilité de la selle et du guidon
 - état des freins et des pneus (pression adéquate)
 - ajustement des roues d'appoint (si applicable) et des sangles du casque

Le port du casque est obligatoire. Un enfant sans casque ne pourra pas participer à la randonnée à vélo. Le cadenas est obligatoire pour prévenir les vols.



- **Sorties** – certains camps offrent des sorties aux campeurs. Au cours de la semaine de la sortie, vous serez informé de la date, la destination de la journée, le matériel à apporter, l'heure de départ ainsi que l'heure de retour prévue au camp.

Médicaments et incidents



Si l'administration de médicaments prescrits par un médecin, homéopathiques ou en vente libre était requise, vous devrez remplir un formulaire donnant droit au moniteur ou au responsable du camp de distribuer ce médicament à votre enfant. Tout changement dans la distribution des médicaments doit être signalé sur le formulaire.

- Tous les médicaments doivent être remis au moniteur dès le premier matin de l'enfant au camp. En ce qui concerne les enfants possédant une seringue épipen, celle-ci suivra l'enfant partout où il ira cet été. Veuillez prévoir un étui adéquat – qui s'attache à la taille – pour y glisser la seringue.
- Incident mineur : le personnel du camp prodigue les premiers soins (tous les intervenants détiennent une certification de secouriste). Le moniteur vous informe de l'incident lorsque vous venez chercher votre enfant au camp.
- Incident majeur : le personnel du camp prodigue les premiers soins et entre en contact avec la personne à rejoindre en cas d'urgence identifiée sur la fiche. Si la situation l'exige, votre enfant est conduit immédiatement à la clinique médicale ou à l'hôpital.
- Lorsqu'un enfant est transporté dans un établissement de santé, la personne rejointe (parents ou autres) doit prendre la relève de l'accompagnateur dans les meilleurs délais possibles, peu importe où il aura été conduit. Les coûts de transport en ambulance et les soins de santé sont à vos frais.

Procédures

- **Disciplinaire** : durant son séjour, si votre enfant se comporte de manière répréhensible, la procédure suivante serait appliquée, avec une période d'essai entre chaque étape, selon la gravité du cas :
 - avertissement verbal – 1^{er} avis ;
 - retrait momentané des activités et avis écrit transmis aux parents la journée même ;
 - rencontre entre les parents, le moniteur, le responsable, le chef de camp et le coordonnateur pour discuter de la situation et trouver une solution – 2^e avis ;
 - renvoi définitif, sans remboursement, signifié aux parents par la direction du camp.
- La Ville de Brossard se dégage de toutes responsabilités quant aux biens perdus, volés ou endommagés au cours des activités. À la fin du camp, les objets non réclamés seront offerts à un organisme d'aide à la personne.